



Lieu de l'événement : Salle des fêtes, Route de Thonon 74550 Perrignier

Ce dossier d'inscription est à retourner avant le vendredi 04 décembre (sous réserve de disponibilité), dûment complété et accompagné des éléments indiqués dans la fiche "pièces à fournir" à [l'adresse suivante :](#)

[Sou des écoles de Perrignier](#)

400 impasse Alfred Kolher
74550 PERRIGNIER

Nom :

Prénom :

Raison social :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :



A. Condition de participation :

Sur ce marché, seront autorisés à exposer, **les professionnels et les amateurs** dont l'activité est en rapport avec le ou les secteur(s) d'activité(s) suivant(s) :

- Artisanat
- Gastronomie
- Articles ayant un rapport avec Noël
- Librairie

Activité et détail des articles commercialisés :

.....
.....
.....

B. Tarif des emplacements :

Le tarif appliqué est le suivant : **15 € la table de 1.80 m**

Nombre de tables souhaitées :

Possibilité de mettre des chaises à disposition (gratuitement) : chaises

Total : €

C. Non-respect du règlement intérieur :

En cas de non-respect du règlement intérieur, l'association peut refuser ou mettre fin à l'inscription de l'exposant, sans préavis ni indemnité, ni restitution du règlement.

J'ai lu et accepté les conditions stipulées dans le règlement intérieur.

A le Signature de l'exposant :

CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION :

☐ Inscription validée

☐ Inscription refusée

Motif :

le:

Signature :



Règlement intérieur de la manifestation

Un exemplaire de ce règlement est remis ou expédié à chaque exposant.
Nul ne peut en ignorer les termes.

Article 1 : Admission

Seules les exposants inscrits et acceptés ont le droit d'exposer sur le domaine public lors de la manifestation organisée.

Les exposants doivent avoir signé un dossier d'inscription pour participer au marché.
Tous stands alimentaires doivent répondre aux normes en vigueur, de qualité, de présentation, de respect de la chaîne du froid et de la légalité de la vente au détail (à charge de l'exposant).

Sont acceptés les artisans créateurs, les producteurs ainsi que leurs représentants directs.

La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de vol et/ou détérioration des biens de l'exposant.

Article 2 : Exposition

L'association pourra fournir du matériel sur demande de l'exposant (chaises)

Une attention toute particulière devra être apportée au stand d'exposition.

L'association demande à l'exposant de participer à la mise en valeur du thème de Noël en décorant son stand en fonction.

Le métrage du stand sera contrôlé et pourra être limité.

L'affichage du prix est obligatoire.

Les produits présentés doivent impérativement correspondre aux produits acceptés.

Toute modification doit être signalée et acceptée par l'association avant exposition.

Conformément à la législation, l'exposition de produits alimentaires périssables doit strictement respecter la chaîne du froid.

Les ventes à la criée et le racolage dans les allées sont interdits.

Toute dégradation des lieux d'exposition est interdite (tags, clous)

Article 3 : Inscription

L'exposant s'engage à verser le montant total de son règlement au moment de son inscription et de sa réservation.

Toute inscription acceptée est considérée comme définitive tant qu'elle n'a pas été annulée par l'exposant ou par l'association.

Une annulation n'est prise en compte que si elle intervient 10 jours avant la date de la manifestation.

Toute inscription annulée hors délai est due en totalité. Le règlement sera encaissé.



Article 4 : Participation financière

Les chèques de règlement (à l'ordre du Sou des écoles de Perrignier) doivent impérativement parvenir en même temps que le dossier d'inscription dûment signé pour que l'inscription soit enregistrée.

Toute foire commencée et interrompue par le responsable, pour quelque raison que ce soit est due dans son intégralité.

Article 5 : Déroulement du marché

Le marché se tiendra le DIMANCHE 13 DECEMBRE de 09h30 à 16h30, à la **I'INTERIEUR de la SALLE DES FETES Rte de Thonon 74550 Perrignier.**

L'horaire d'arrivée pour déballage est le DIMANCHE à partir de 8h30 jusqu'a 09h30

L'horaire de remballage est le DIMANCHE à partir de 16h30.

Article 6 : Exclusion du marché

Tout exposant sera exclu du marché pour les motifs suivants :

- Articles en vente et non accepté préalablement sur son stand
- Mauvaise attitude (agressivité, ébriété) vis à vis du public, des autres exposants ou des responsables du marché
- Non présentation des documents administratifs en cours de validité
- Dégradation du lieu d'exposition

Pièces à fournir pour l'inscription

Le dossier d'inscription du marché de Noël doit se composer des pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription complété et signé
- Le chèque de règlement à l'ordre du SOU DES ECOLES DE PERRIGNIER
- Photocopie recto/verso d'une carte d'identité
- Justificatif d'assurance responsabilité civile en cours de validité

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'une inscription